

# *À La Recherche Des Facteurs Explicatifs De La Baisse De La Production Halieutique Dans Le Département De Bouaflé (Côte d'Ivoire)*

YEBOUE Konan Thiéry St Urbain<sup>1</sup>, Yaya DOSSO<sup>2</sup>

<sup>1</sup>Maître-Assistant, Unité de Recherche et de Développement (URED), Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)

urbainyeboue@uao.edu.ci

<sup>2</sup>Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara / Bouaké (Côte d'Ivoire)

yayadosso137@gmail.com



**Résumé** – Dans certaines localités où la pêche occupe une place importante dans la vie économique des populations, la baisse de la production est généralement liée à la pêche illégale, non déclarée et non réglementées. Pourtant, il existe des normes et des institutions mondiales, régionales et locales qui doivent veiller au respect des principes du développement durable halieutique.

Le département de Bouaflé, localité à pêche continentale, enregistre une baisse régulière de sa production, suscitant ainsi un regard scientifique. Ainsi, cette étude recherche les facteurs explicatifs de la baisse de la production halieutique dans le département de Bouaflé. Pour y parvenir, la démarche à la fois qualitative et quantitative a été circonscrite à la fouille documentaire, l'observation, l'entretien et l'enquête par questionnaire auprès de 433 acteurs dont 419 pêcheurs et 14 mareyeurs. Il en ressort que le département de Bouaflé bénéficie d'atouts naturels et humains favorables à la pêche. Aussi, malgré l'encadrement assez important dont jouit la pêche, les pêcheurs font usage d'outils et techniques illégaux dans l'exercice de leur fonction. Ce qui participe à la surexploitation, à la destruction de l'écosystème aquatique et à la chute de la production de produits halieutiques dans le département faisant l'objet de l'étude.

**Mots clés** – Côte d'Ivoire, Département de Bouaflé, Pêche continentale, Baisse de la production, Facteurs explicatifs

**Abstract** – In some localities where fishing occupies an important place in the economic life of the populations, the decline in production is generally linked to illegal, unreported and unregulated fishing. However, there are global, regional and local standards and institutions that must ensure compliance with the principles of sustainable fisheries development.

The department of Bouaflé, a locality with inland fishing, has recorded a steady decline in its production, thus arousing scientific scrutiny. Thus, this study seeks the explanatory factors of the decline in fish production in the department of Bouaflé. To achieve this, the qualitative and quantitative approach was limited to documentary research, observation, interview and questionnaire survey of 433 actors, including 419 fishermen and 14 wholesalers. It appears that the department of Bouaflé benefits from natural and human assets favorable to fishing. Also, despite the fairly significant supervision enjoyed by fishing, fishermen make use of illegal tools and techniques in the exercise of their function. This contributes to overexploitation, the destruction of the aquatic ecosystem and the fall in the production of fish products in the department under study.

**Keywords** – Ivory Coast, Department of Bouaflé, inland fishing, drop in production, explanatory factors

## I. INTRODUCTION

Le département de Bouaflé est situé au centre-ouest de la Côte d'Ivoire comme le montre la figure n° 1.

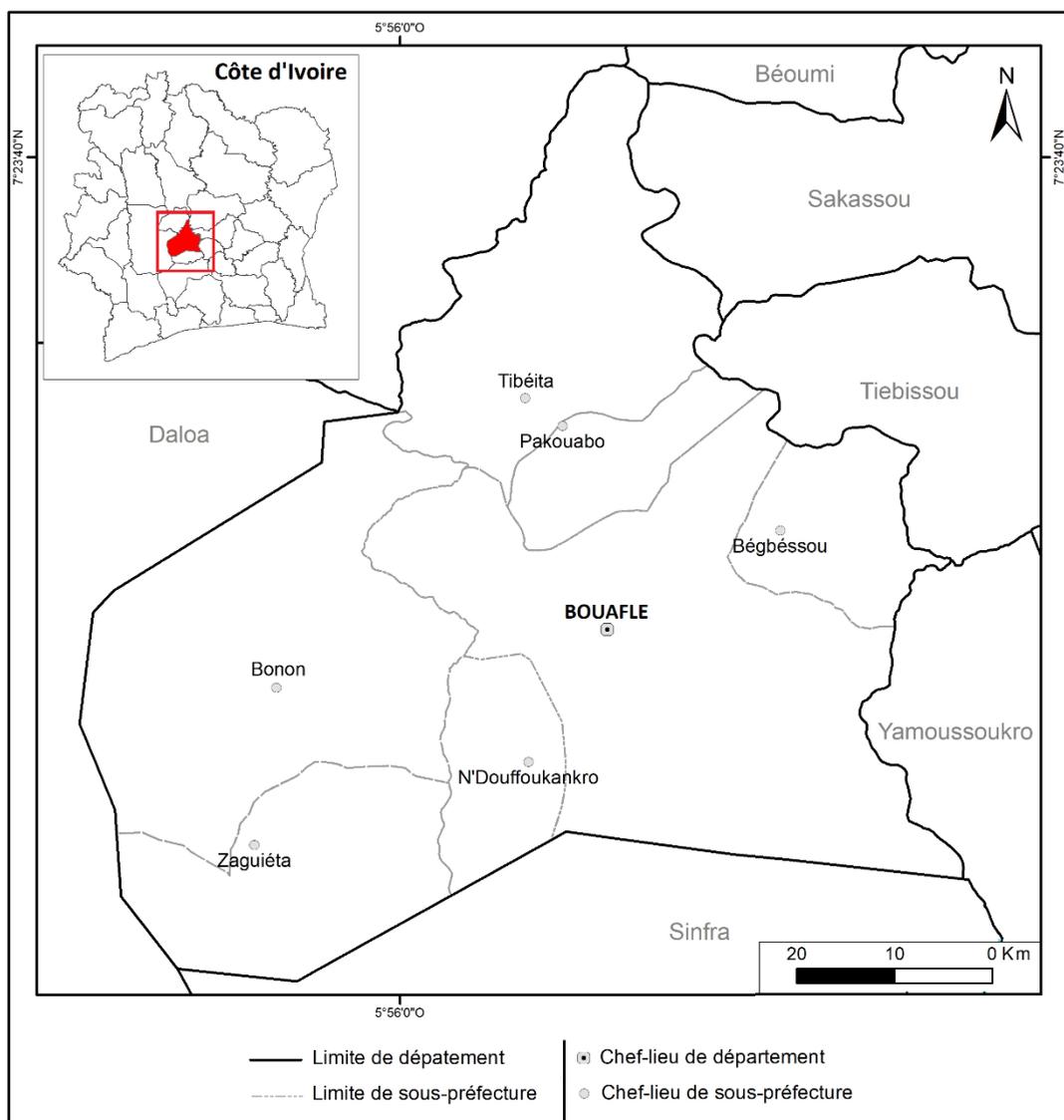


Figure 1. Localisation du département de Bouaflé

Source : CNTIG, 2015 Réalisation : YEBOUE K. T. S. U., Août, 2022

Situé à 300 km d'Abidjan et à 60 km de Yamoussoukro, le département de Bouaflé abrite une population de 300 305 habitants sur une superficie de 4 214,5 km<sup>2</sup> [1]. Il (le département) bénéficie d'une potentialité hydrographique assez dense, et devient très vite une zone de pêche et un marché de poisson spécialement appelé « *Boua* » par les Gouro, d'où le nom de Bouaflé donnée à la localité. Ce qui signifie en Gouro « marché de silure ».

La pêche est une activité importante dans le monde. Elle contribue aux moyens de subsistance de centaines de millions de personnes en leur assurant un revenu. Elle satisfait des exigences nutritionnelles essentielles de plus d'un milliard de personnes, notamment dans les pays en développement [2]. Selon [3], la pêche est une activité génératrice de revenus, un fournisseur de capital social et plus largement un des éléments d'un mode de vie rural et récréatif. Par ailleurs, la transformation artisanale contribue à l'intégration de la pêche au reste de l'espace économique et sociale en créant de nombreux emplois féminins et en alimentant des réseaux de commercialisation [4]. Avec la recension économique depuis deux décennies environ, et les crises économiques et sociales dans certains pays africains, les conditions de vie sont devenues difficiles. Se faisant, les hommes comme les femmes se retrouvent sans moyens et exercent dans de petites activités [5]. Aussi, de nombreux ménages optent pour des activités qui sortent de celles considérées classiques (cultures vivrières, cultures de rentes) afin d'accroître leurs revenus. Parmi ces activités, il y a la pêche qui constitue un secteur important dans l'économie de nombreux pays dont la Côte d'Ivoire [6].

Ainsi, «la pêche génère près de 10 000 emplois directs et fournit près de 40% des protéines animales consommées dans le pays. Elle relève du secteur primaire qui a contribué pour 25% à la formation du PIB national en 2008 contre 4% pour la pêche » [7]. En plus, le secteur de la pêche joue un rôle important dans l'économie nationale. Il contribue à l'apport en devise et représente environ 70 000 emplois directs et 40 000 emplois indirects [8]. Cependant, à l'instar de la plupart des pays africains, la Côte d'Ivoire souffre d'un niveau de productivité halieutique particulièrement faible [9] et la production nationale n'a jamais pu couvrir les besoins de la population [10]. D'ailleurs, la production est fréquemment en baisse. En effet, sur la période de 2000 à 2005, les productions ont régulièrement baissé, passant de 81 523 tonnes (2000) à 43 532 tonnes (2005), soit une diminution de 47 % [10].

Le département de Bouaflé n'est pas en reste de cette réalité. La localité dispose de deux fleuves que sont : le Bandama rouge dans le sens Nord-sud et le Bandama blanc à l'Est sur lequel est construit le barrage hydroélectrique de Kossou. Cette potentialité hydrographique a fait de la pêche l'une des activités principales de la population locale. Toutefois, à l'instar du pays, la production halieutique du département de Bouaflé baisse constamment. Elle est passée de 1 912 tonnes en 2004 à 1 705 tonnes en 2006 et 1 605 tonnes en 2008 [11]. Pour faire face à ce problème, l'État a mis en place des campagnes de formation, de sensibilisation des pêcheurs et des projets d'empoisonnement du lac pour relever le niveau de la production [11]. Malgré ces efforts consentis, la baisse de la production persiste. Elle est passée de 1 416 tonnes en 2010 à 865,6 tonnes en 2019 et 698,40 tonnes en 2020 [12]. Ainsi, cette baisse constante de la production, conduit à la question suivante : Pourquoi la baisse de la production halieutique persiste-t-elle dans le département de Bouaflé malgré les potentialités physiques et les actions étatiques dont il bénéficie ?

L'objectif de cet article est d'analyser les facteurs explicatifs de la baisse constante de la production halieutique dans le département de Bouaflé.

## **II. OUTILS ET MÉTHODES**

Cette étude à la fois qualitative et quantitative a circonscrit sa méthodologie à la fouille documentaire, l'observation, l'entretien et l'enquête par questionnaire. Les dires des auteurs lus se résument en quatre rubriques. Ce sont, les acteurs de la filière pêche, les circuits de commercialisation des produits qui en découlent, la place de la pêche dans l'économie ivoirienne et les statiques liées à la filière. Concernant le premier axe, [13] soutiennent que les acteurs de la filière pêche sont les pêcheurs, les producteurs, les collectrices et les consommateurs. Cette assertion n'est pas trop différente de celle de [14] qui affirment que les acteurs de la pêche sont les pêcheurs, les productrices, les grossistes et les détaillants. Les femmes interviennent dans toutes les opérations qui se déroulent ; elles sont transformatrices, détaillantes, et parfois même mareyeuses [15]. Concernant les circuits de commercialisation des produits, [16] affirment qu'ils s'articulent globalement autour de trois types de marchés. Ce sont, les marchés de gros qui centralisent la production, les marchés de demi-gros situés dans les centres de production et de consommation et, enfin, les marchés de détails dans les villes et villages. Quant à [2], on distingue deux circuits, le circuit court et le circuit long. Le circuit court où les produits sont directement vendus aux consommateurs dans l'espace immédiat et le circuit long qui implique les intermédiaires comme les mareyeurs, les transformateurs, et les commerçants. En Côte d'Ivoire, la pêche artisanale contribue à la création de richesses, à la création d'emplois et à la sécurité alimentaire. C'est pourquoi [17] affirment que pour les pêcheurs, les transformateurs ou distributeur, la pêche est créatrice d'emplois et de revenus. D'ailleurs, « elle procure de l'emploi à la population et est aussi source de revenus qui contribuent à financer les activités agricoles. Elle contribue également à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique » [18]. En outre, la fouille documentaire a permis d'avoir des statiques portant sur la production de ressources halieutiques et le nombre d'acteurs.

L'observation a permis d'inventorier les espaces de production, de voir les techniques de pêche, les espèces débarquées et le nombre d'acteurs par équipe de pêche. L'entretien s'est déroulé avec les autorités du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, les responsables des pêcheurs et le corps préfectoral. Ces échanges ont permis d'avoir des informations sur le contexte du développement de la pêche dans la localité, les outils de capture, les facteurs de la baisse de la production halieutique, les stratégies mises en place pour relever le niveau de la pêche.

Le choix des espaces enquêtés s'est fait selon le sondage aréolaire. Il s'est agi de choisir des espaces parmi tant d'autres selon un critère bien défini. Ainsi, avec l'aide des autorités du service pêche de Bouaflé, nous avons décidé d'enquêter les principales zones de débarquement du département. IL s'agit de 5 villages que sont Dangaba, Dominique Port, Allahou Port, Médine Port et Doulabougou Port. L'enquête par questionnaire a ciblé 2 groupes d'acteurs. Ce sont, les pêcheurs et les mareyeurs.

Les mareyeurs, au nombre de 14, ont tous été interrogés. Concernant les pêcheurs, le nombre de répondants a été défini à partir de leur population par village enquêté et la formule suivante :

$$n = \frac{Z^2(PQ)N}{[e^2 (N-1) + Z^2]} \quad [19]$$

$n$  = taille de l'échantillon à déterminer ;

$N$  = taille de la population de pêcheurs par village ;

$Z$  = coefficient de marge (déterminer à partir du seuil de confiance) ;

$e$  = marge d'erreur ;

$P$  = une constante dont la valeur varie entre 0 et 1 ; c'est une probabilité d'occurrence d'un événement. Étant donné qu'il n'existe pas de valeur de cette proportion, celle-ci a été fixé à 50 % (0,5) ;

$Q=1-P$

Or,  $P=0,50$ , donc  $Q=0,50$ ,

À un niveau de confiance de 95 %,  $Z = 1,96$  avec une marge d'erreurs  $e = 0,05\%$ .

En remplaçant les constantes par leurs valeurs, la forme simplifiée de la formule donne :

$$n = \frac{0,9604N}{0,0025N + 0,9579}$$

Le tableau suivant récapitule le nombre de mareyeurs et de pêcheurs interrogés par village.

Tableau 1 : Population de mareyeurs et de pêcheurs interrogés par village enquêté

Villages	Population totale des pêcheurs	Taille de l'échantillon des pêcheurs	Population totale des mareyeurs (mareyeurs interrogés)
Allahou port	102	81	4
Dangaba	121	92	2
Dioulabougou port	99	79	3
Medine port	103	81	2
Dominique port	111	86	3

Source : Enquêtes de terrain, 2022

En plus de ces populations échantillonnées, un GPS a été utilisé pour la prise de coordonnées géographiques des espaces de pêche. Certaines données ont fait l'objet d'un traitement cartographique et graphique pour leur donner un caractère beaucoup plus expressif. Ainsi, les logiciels EPI Info, SPSS et Excel ont servi à établir des tableaux. Aussi, le logiciel ArcGIS 10.3 a été utilisé pour réaliser des cartes. L'analyse et le commentaire des cartes, tableaux et photographies ont donné trois types de résultats.

### III. RÉSULTATS

#### 3.1. Le département de Bouaflé : un territoire aux atouts naturels et humains favorables à la pêche

Le département de Bouaflé bénéficie d'une multitude de cours d'eaux comme le témoigne la figure n° 2.

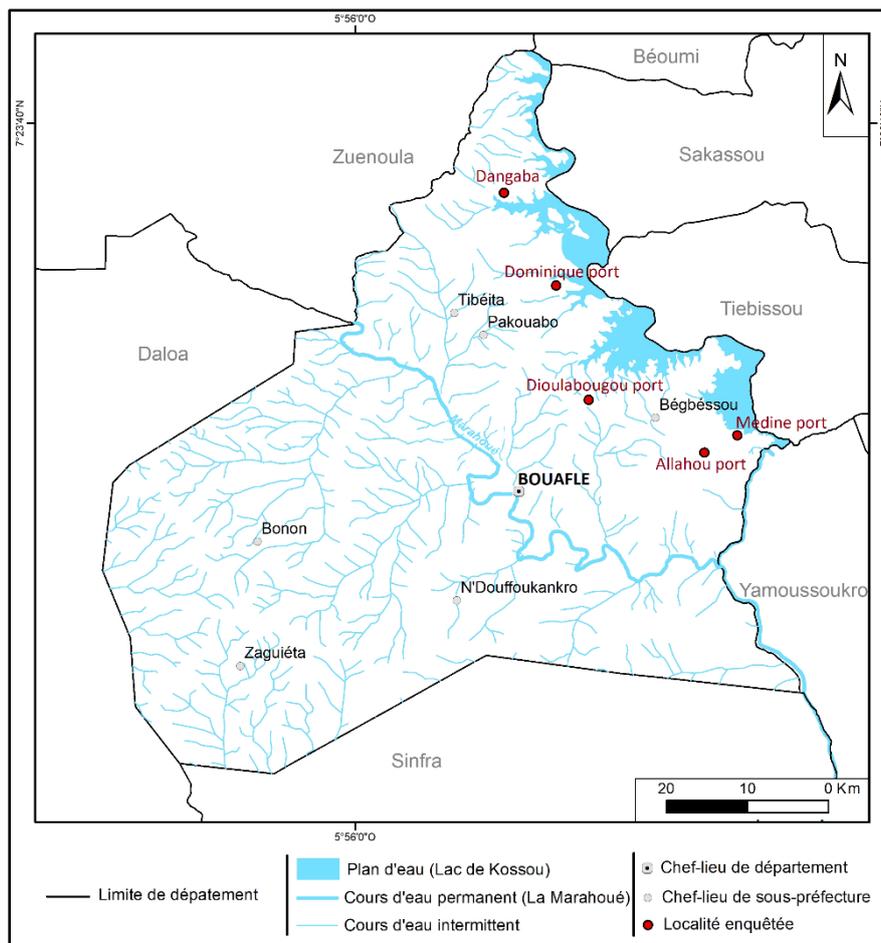


Figure 2. Réseau hydrographique du département de Bouaflé

Source : CNTIG, 2015

Réalisation : YEBOUE K. T. S. U., Août, 2022

La figure 2 présente le réseau hydrographique du département de Bouaflé. La localité dispose de nombreux cours d'eau dont le principal est la Marahoué. Aussi, ce réseau hydrographique inclut le lac Kossou créée en 1971 à la suite de la construction du barrage hydroélectrique sur le fleuve Bandama. Ce potentiel hydrographique, fait du département de Bouaflé, une localité favorable à la pratique de la pêche.

### 3.1.1 La pêche dans le département de Bouaflé : une activité bénéficiant d'un encadrement assez important

- La Direction Régionale des Ressources Animales et Halieutiques, une institution de réglementation de la pêche dans le département de Bouaflé

Érigée en Direction Régionale par décret n° 2011-283 du 05 octobre 2011, la Direction Régionale des Ressources Animales et Halieutiques de Bouaflé représente le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques dans la région de la Marahoué. Sa mission prend en compte les productions animales et halieutiques, la nutrition animale et la valorisation des produits. Aussi, vise-t-elle à améliorer les conditions de vie des populations par la promotion des bonnes pratiques d'élevage, de la pêche et de l'aquaculture, d'assurer l'hygiène publique afin de livrer à la consommation des produits sains. En somme, elle contribue au maintien d'une production animale et halieutique performante, soucieuse de la qualité des produits répondants à l'attente des collectivités locales pour un développement harmonieux de la localité. Elle est aidée par le Bureau Aquaculture et Pêche (BAP) dans l'exercice de sa fonction.

- Le Bureau Aquaculture et Pêche (BAP) : une entité importante dans le système de la pêche à Bouaflé

Créé en 1970, le Bureau Aquaculture et Pêche de Bouaflé couvrait les Sous-préfectures de Kpakouabo et de Begbessou. Depuis Mai 2019, il y a eu un nouveau découpage technique dans le but de rapprocher l'administration des administrés. Ainsi, les postes d'élevage et des ressources halieutiques des Sous-préfectures de Kpakouabo et de Begbessou fût créés. En raison de ce nouveau découpage, le Bureau Aquaculture et Pêche de Bouaflé a désormais une zone d'action réduite. Il (le Bureau Aquaculture et Pêche de Bouaflé) est plus actif sur le fleuve Bandama rouge appelé Marahoué qui s'étend de la frontière nationale du parc national de la Marahoué au pont de Bozi, sur l'axe Yamoussoukro-Bouaflé. Il faut aussi noter que ce bureau travaille en synergie avec les BAP de Beoumi, Bodokro, Tiebissou, Sakassou, Ayaou-saran Kossou, Begbessou, Kpakouabo, Maminigui, Gohitafla et Kounahiri. Sa mission est de gérer les conflits entre les opérateurs du secteur de la pêche et garantir la bonne qualité des productions de pêche. Par ailleurs, il veille à la tenue régulière des statistiques des productions halieutiques et participe à l'aménagement des plans et cours d'eaux. Aussi, l'activité de pêche à Bouaflé est soutenue par une pluralité d'acteurs.

### 3.1.2. La pêche dans le département de Bouaflé : une activité soutenue par une diversité d'acteurs

La filière pêche dans le département de Bouaflé est animée par une diversité d'acteurs dont les principaux sont les pêcheurs, les mareyeurs, les grossistes, les transformatrices et les détaillantes. Le tableau n° 2 fait un récapitulatif de leur effectif.

Tableau 2 : Population totale des principaux acteurs de la filière pêche dans les localités enquêtées du département de Bouaflé

Acteurs	Pêcheurs	Mareyeurs		Grossistes	Transformatrices	Détaillantes
Nombre	535	14		50	23	200

Source : Direction Régionale des Ressources Animales et Halieutiques de Bouaflé, 2019

Ces statistiques du tableau n° 2 témoignent que la filière pêche du département de Bouaflé est animée par une diversité d'acteurs depuis l'espace de production jusqu'à la consommation. De plus, la population du département qui s'élève à 300 305 habitants [1] est une clientèle potentielle pour les espèces qu'on y débarquent. Tous ces atouts naturels et humains qui précèdent, rendent la localité favorable à la pratique de la pêche. Cependant, comme le montrent les données de l'existant, la production du département faisant l'objet de l'étude décroît depuis 2008 [11] et [12]. Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène.

### 3.2. L'usage d'outils et techniques illégaux dans la pratique de la pêche, facteurs de raréfaction des produits halieutiques dans le département de Bouaflé

Dans le département de Bouaflé, l'utilisation d'outils inappropriés par les pêcheurs favorise l'appauvrissement du lac en produits halieutiques.

#### 3.2.1. L'usage de filets à petites mailles : source de capture des alevins

Dans le département de Bouaflé, nombre de filets non conventionnels sont utilisés pour la capture des espèces. Certains se présentent comme suit :



Photo 1 : Filet maillant à 2 doigts vu à Dangaba

La photo 1 présente un filet maillant utilisé dans la pêche artisanale à Bouaflé. C'est un filet de petite maille (2 mm) appelé communément filet à 2 doigts. Ce filet ne respecte pas les normes du développement durable halieutiques [20]. En effet, les filets autorisés pour la pêche ont des mailles supérieures ou égales à 3 mm, soit 3 doigts [21]. Ces outils de capture raclent le fond de l'eau avec des prises de petits poissons appelés alevins. Outre cet engin de pêche, un autre type de filet (filet senne) est utilisé dans les villages du département de Bouaflé. Il s'agit d'une technique de pêche très ancienne qui consiste à capturer les poissons à la surface en pleine eau en les encerclant à l'aide d'un filet appelé senne. Ceux utilisés par les pêcheurs du département de Bouaflé sont de très petite maille (2 mm), généralement sans nœud afin de ne pas abîmer le poisson. Hormis cet outil de capture, il y a les bambous dont les prises sont circonscrites aux petits poissons.

### 3.2.2. *Le bambou de chine, un moyen de capture des petits poissons*

Les bambous de chine sont des tiges disposant de creux. Il s'agit d'une technique qui consiste à déposer au fond de l'eau, des morceaux de 40 à 60 cm de long, disposés de façon verticale. Ces tiges sont montées en ligne sur une ralingue avec un écart inférieur ou égal à 1 mètre. Une fois les bambous sont plongés dans l'eau, les poissons, surtout les Mâchoirons (*Chrysichtys*), à la recherche de nid pour la reproduction, y rentrent et restent emprisonnés. L'illustration suivante nous donne un aperçu des bambous de chine utilisés pour la pêche dans la Sous-préfecture de Bouaflé.



Prise de vue : YEBOUE K. T. S. U., Août, 2022

Photo 2 : Des bambous de chine observés dans le village de Dominique port

Cette photo 2 présente des bambous de chine utilisés par les pêcheurs dans l'exercice de leur activité. Selon le service pêche, cette technique contribue à l'appauvrissement du lac. Elle est prohibée par la pêche parce qu'elle empêche la reproduction des espèces aquatiques, surtout le Mâchoiron [22]. Par ailleurs, cette technique est utilisée par 95 % des Bozo (Maliens) dans la localité faisant l'objet de l'étude. En plus des bambous, il y a les nasses à petites mailles, des engins contribuant aussi à l'appauvrissement du lac.

### 3.2.3. *Des nasses à petites mailles, des outils prohibés par les normes du développement durables halieutiques*

Une nasse est un piège destiné à immerger les animaux. La planche photographique ci-après en présente quelques-unes.



Prise de vue : YEBOUE K. T. S. U., Août, 2022

Planche photographique 1: Aperçu de quelques types de nasses utilisées pour la pêche à Bouaflé

La planche photographique 1 présente des nasses utilisées par les pêcheurs de Bouaflé. Elles servent à retenir les poissons pris au piège en amont du cours d'eau. L'animal est attiré par un appât placé à l'intérieur de la nasse. Ce sont des engins de diverses formes (circulaire, rectangulaire, en forme de pyramide...). Cette technique participe à la capture d'alevins, donc ne favorise pas la reproduction des espèces. Elles sont installées à la tombée du jour et doivent être renouvelées toutes les deux saisons sèches selon l'intensité d'utilisation. Ce qui contribue à la rareté des espèces et donc à l'appauvrissement du lac. Aussi, on note l'usage de technique dite barrière, une pratique interdite mais fréquente dans le département de Bouaflé.

#### **3.2.4. L'usage de la technique barrière : une pratique interdite mais fréquente dans le département de Bouaflé**

Le barrage ou barrière est une autre technique de pêche utilisée par les pêcheurs dans le département de Bouaflé. La photo qui suit en est une illustration.



Source : DOSSO Y., Août, 2022

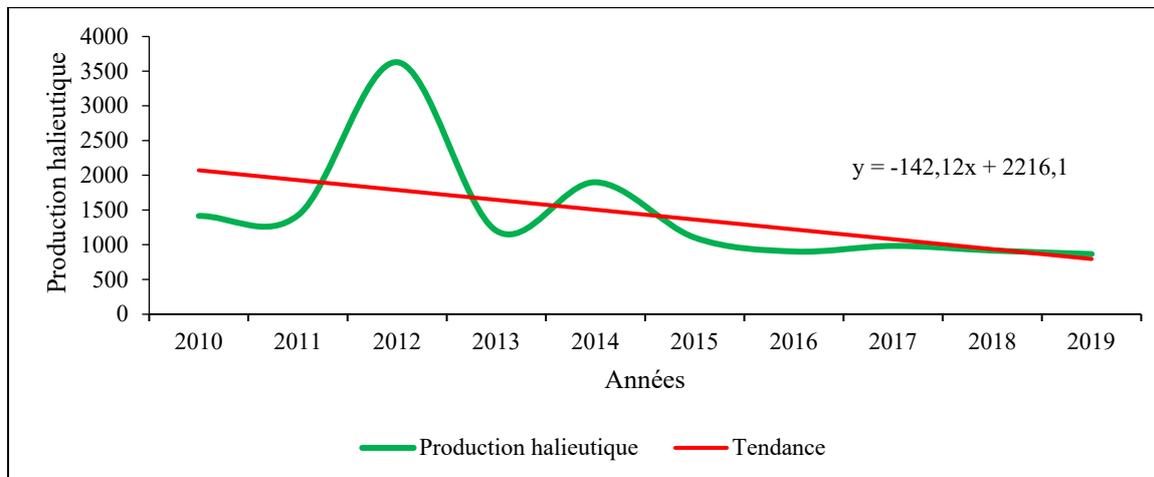
Photo 3 : Une technique de pêche appelée barrage dans le département de Bouaflé

La photo 3 présente une technique appelée barrage. C'est une pratique également interdite mais utilisée par les pêcheurs. Possédant des entrées de formes coniques sur chacune de ses faces, elle consiste à placer des cages aux endroits ouverts sur le long du filet. Les poissons en quête de nourriture, passent par les entrées des cages et restent bloqués. Il s'agit d'une pratique qui participe aussi à l'appauvrissement du lac.

Toutes ces pratiques citées ci-dessus concourent à la chute de la production halieutique dans le département de Bouaflé.

### 3.3. Une production halieutique en chute : conséquence des pratiques de capture allant contre les normes du développement durable halieutique

En raison des pratiques interdites, la production halieutique dans le département de Bouaflé connaît une baisse régulière comme le montre la figure suivante.



Source : [23]

Figure 3. Évolution de la production halieutique dans le département de Bouaflé de 2010 à 2019

L'examen de la figure 1 révèle une évolution baissière de la production halieutique dans le département de Bouaflé de 2010 à 2019. Cette baisse est illustrée par le coefficient directeur négatif de la droite de tendance. En effet, la droite de tendance témoigne d'une baisse de 142,12 tonnes en moyenne. Par ailleurs, on note une évolution bivalente de la production halieutique dans le département. Il s'agit d'une phase en pleine essor (2010-2012) et une phase de régression totale de la production halieutique (2012-2019).

Selon le chef du service pêche, cette régression s'explique par des pratiques de capture ne respectant pas les normes du développement durable halieutique. En effet, certaines techniques telle que le barrage, ont commencé à se reprendre à partir de 2011-2012. Aussi, au moins 42 % des pêcheurs utilisent des nasses de petites mailles quand 35 % font usage de filets maillants à petites mailles [22].

#### IV. DISCUSSION

Cette étude a montré que le département de Bouaflé bénéficie d'atouts naturels et humains favorables à la pêche. En effet, la localité dispose de nombreux cours d'eau exploités par une diversité d'acteurs. Ce résultat est semblable à ceux de [24], [25] et [26]. Pour [24], le Sénégal réunit beaucoup d'atouts pour devenir dans les prochaines années, un des grands de la pêche : d'abord, une ouverture de près de 700 kilomètres sur la partie de l'océan Atlantique réputée la plus poissonneuse; ensuite, une forte population de pêcheurs expérimentés. Quant à [25], le Niger est un espace favorable à la pêche parce que le pays dispose d'un important potentiel de plan d'eau douce (400 000 ha) : (fleuve Niger et ses affluents, Komadougou Yobé, Lac Tchad, 970 mares naturelles et 69 retenues d'eau artificielles. Par ailleurs, « la pêche constitue un sous-secteur important de l'économie nationale malienne et sa contribution est très significative. Le pays dispose d'un réseau hydrographique dense de l'ordre de 4 500 km<sup>2</sup>, mobilisant 73 000 pêcheurs » [26]. Il en est de même pour la Mauritanie dont le réseau hydrographique, caractérisé par sa richesse, est exploité par plus de 770 pirogues [26].

L'analyse a aussi prouvé que l'activité de pêche dans l'espace faisant l'objet de l'étude, jouit d'un encadrement assez important avec la présence de la Direction Régionale des Ressources Animales et Halieutiques, du Bureau Aquaculture et Pêche et du service pêche qui veillent au respect des normes du développement durable halieutique. Ce résultat est déjà confirmé par [27] qui soutiennent qu'un certain nombre d'institutions œuvrent en Afrique de l'Ouest pour l'aménagement des pêches. On compte le Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est, la Commission Internationale pour la Conservation des thonidés de l'Atlantique, la Commission Sous-Régionale des Pêches et la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les

États Africains de l'Océan Atlantique. Dans des pays comme le Sénégal et la Guinée, la filière pêche bénéficie d'encadrement grâce à la présence d'institutions nationales, compétentes en matière d'environnement aquatique. Au Sénégal, nombreuses sont les structures dont les actions visent à soutenir la pêche et à faire respecter et appliquer les normes du développement durable halieutique. Il s'agit, entre autres, de : La Commission Consultative de la Protection de la Nature et de la Conservation des Ressources Naturelles (CCPNCRN), la Commission Nationale de l'Environnement (CNE), la Direction de l'Environnement (DR), le Conseil supérieur des ressources Naturelles et de l'Environnement (CONSERE), le Ministère de la Pêche et des Affaires maritimes (MPAM), L'agence nationale des affaires maritimes (ANAM) et La Haute Autorité chargée de la Coordination de la Sécurité maritime, de la Sûreté maritime et de la Protection de l'Environnement marin (HASSMAR) [27]. Quant à la Guinée, elle a mis en place de nombreuses mesures pour l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable des ressources naturelles, notamment la protection des écosystèmes côtiers et marins et le partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels [28]. Ce sont, entre autres, le Plan National de Conservation et d'Utilisation Durables de la Biodiversité (PNCUDB), le Plan d'Aménagement et Gestion des Pêcheries (PAGP), la Loi L/96/007/An du 22 juillet 1996 portant Organisation de la pêche continentale et la Loi L/96/067 AN du 22 Juillet 1996 portant Loi-cadre sur la pêche continental [29].

Par ailleurs, l'étude montre que les pêcheurs de la Sous-préfecture de Bouaflé font usage d'outils et de techniques illégaux dans l'exercice de leur fonction, corroborant ainsi les dires de [30] qui confirme qu'au niveau du Lac Tanganyika, il y a une prolifération d'engins de pêche destructeurs-illégaux tels que des filets en monofilament et des sennes de rivage qui ciblent les poissons juvéniles. Aussi, une étude réalisée dans la réserve maritime nationale de Komodo (Indonésie) et aux alentours ont permis de recenser huit techniques de pêche destructives. Ce sont, la pêche aux explosifs, la pêche au cyanure de poissons d'aquarium, la pêche au cyanure de loches et de napoléons vivants, la pêche au cyanure de langoustes, la pêche au cyanure de poissons destinés à la consommation locale, la pêche au poison naturel de poissons destinés à la consommation, la pêche à l'herbicide et au pesticide et la pêche à l'ormeau par destruction du corail [30]. De plus, depuis près de 30 ans, on note une aggravation spectaculaire de la pollution, des techniques de pêche abusive dans le monde et de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée [32].

Enfin, l'étude a affirmé que ces pratiques allant contre les normes du développement durable halieutique, expliquent la décroissance de la production halieutique dans le département de Bouaflé. Ce résultat est confirmé par la FAO [32] qui dit que les captures, les débarquements et les stocks halieutiques diminuent, souvent à des rythmes inquiétants sous l'effet de l'aggravation spectaculaire de la pollution, des techniques de pêche abusive dans le monde et de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Une autre analyse menée par [33] sur les pêcheries au Tchad, a relevé que la forte pression sur la ressource (capture des juvéniles du fait de l'utilisation des engins non réglementaires) a provoqué un changement dans la structure du peuplement avec la disparition de certaines espèces dans la pêcherie (*Lates niloticus*, *Bagrus sp*, *mormyrus sp*, etc) et la raréfaction de certains poissons comme *Heterotis niloticus*. Hormis cela, en haute mer et dans les zones côtières des pays où les réglementations et contrôles sont plus faibles, les ressources sont exploitées au maximum, pour la plupart avec des engins de pêche destructifs qui détériorent considérablement les écosystèmes aquatiques [34].

Des milliers de personnes dans le monde dépendent de la pêche comme moyen de subsistance. Cependant, la ressource halieutique est menacée par l'utilisation d'engins de pêche non durables, générant surpêche et pêche illégale. Cette dernière, également appelée pêche illicite non-déclarée et non-réglémentée, représente 12 à 28% des captures mondiales [34]. Elle participe à la surexploitation de nos eaux et à la destruction des écosystèmes. Aussi menace-t-elle la sécurité alimentaire et l'équilibre économique du marché des produits halieutiques.

## V. CONCLUSION

Cette étude a recherché les facteurs explicatifs de la baisse de la production halieutique dans le département de Bouaflé. Il en ressort que le département faisant l'objet de l'étude bénéficie d'atouts naturels et humains favorables à la pêche. Aussi, cette activité de cueillette du vivant aux dépens de l'hydrosphère dans le département de Bouaflé, jouit d'un encadrement assez important avec la présence de la Direction Régionale des Ressources Animales et Halieutiques, du Bureau Aquaculture et Pêche et du service Pêche. Malgré la présence de ces institutions, les pêcheurs font usage d'outils et de techniques illégaux dans l'exercice de leur fonction. Ce qui explique la chute de la production de produits halieutiques.

## RÉFÉRENCES

- [1] Institut Nationale des Statistiques : Recensement général de la population et de l'habitat, Côte d'Ivoire, 2021

- [2] EKOUALA Landry, 2013, *Le développement durable et le secteur des pêches et de l'aquaculture au Gabon : une étude de la gestion durable des ressources halieutiques et leur écosystème dans les provinces de l'Estuaire et de l'Ogooué Maritime*, Thèse de Doctorat en Géographie, Université du Littoral Côte d'Opale, 409 p.
- [3] LEOPOLD Marc, SOURISSEAU Jean-Michel, CORNUET Nathanaël, DAVID Carine, BONMARCHAND Arnaud, LE MEURT Pierre-Yves, LASSEIGNE Laetitia, PONCET Estelle, YOUSSEIN Marie, FONTENNELLE Guy, BEURET Jean Eude, GUILLEMOT Nicolas, 2013, La gestion d'un lagon en mutation : acteurs, enjeux et recherche-action en nouvelle – Calédonie (pacifique sud), *in vertigo*, volume 13, numéro 1, Université du Québec, Montréal, Éditions en environnement Vertigo, 2013, pp. 1-18
- [4] Moustapha KÉBÉ, 1994, Principales mutations de la pêche artisanale maritime sénégalaise. *In : Barry-Gérard M. (Ed.), Diouf T. (Ed.), FONTENEAU ALAIN (ED.). L'évaluation des ressources exploitables par la pêche artisanale sénégalaise : documents scientifiques présentés lors du symposium*. Paris : ORSTOM, pp. 43-58. (Colloques et Séminaires), Symposium sur L'Évaluation des Ressources Exploitable par la Pêche Artisanale Sénégalaise, Dakar (SEN), 1993/02/8-13
- [5] Rebecca COULIBALY, 2010, *analyse de la contribution de la pêche à l'économie Ivoirienne*, Université de Cocody, haute étude en gestion de la politique économique, Côte d'Ivoire, 28 p.
- [6] NIAMIEN Kadjo Henri Joël, 2019, *Pisciculture paysanne et développement rural dans le quart sud-ouest de la côte d'Ivoire*, Aquaculture et développement rural, Université Alassane Ouattara, Bouaké, 46
- [7] Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les États Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT), 2014, *Industrie des pêches et de l'aquaculture en Côte d'Ivoire*, Côte d'Ivoire, 100 p.
- [8] SHEP Helguile, ALLECHI Yapo Ludovic, TRAORE Founignué, KONAN Kouadio Sylvain, 2013, « *Enquête cadre de la pêche artisanale continentale* », Rapport final, Ministère des ressources animales et halieutiques, UEMOA, 67 p.
- [9] VANGA Adja Ferdinand, GOURENE Germain, TEUGELS Guy Guéguan, 2000, *disponibilité en poisson et pouvoir d'achat de la population dans la région du moyen Comoé*, Cote d'Ivoire, pp 102-105.
- [10] FAO 2014, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*, Rome/ Italie, 183 p.
- [11] MIRAH / Bouaflé, 2009, Rapport d'activités, 29 p.
- [12] MIRAH / Bouaflé, 2021, Rapport d'activités, 32 p.
- [13] Victor Bienvenu ANIHOVI, Djidjoho Joseph HOUNHOUGAN, George AYERNOR, 2005, Production et commercialisation du « lanhouin », un condiment à base de poisson fermenté du golfe du Bénin. *In Cahiers Agricultures*, 14(3), 323–330 (1). Consulté à l'adresse <https://revues.cirad.fr/index.php/cahiers-agricultures/article/view/30525>
- [14] Amenan Clémentine KOUAKOU, Florent Kouadio N'GUESSAN, Adjéhi Thomas DADIÉ, Didier MONTET, Marcellin Koffi DJÈ, (2013), Production et commercialisation de l'adjuevan, poisson fermenté de Côte d'Ivoire. *Cahiers Agricultures*, 22(6), 559–567 (1). <https://doi.org/10.1684/agr.2013.0673>
- [15] GOLI Kouakou Camille, 2015, *Activités de pêche dans la sous-préfecture de Beoumi*, Mémoire de Master, Université Alassane Outtara, Bouaké, Côte d'Ivoire, 183 p.
- [16] DOSSO Yaya, 2019, *Contribution du commerce du poisson à l'Aménagement de l'espace à Adiaké et à Sassandra*, thèse de doctorat de géographie, Université Félix Houphouët Boigny, 326 p.
- [17] GOLE BI Golé Guillaume, KOFFI Kouassi Jean de Dieu et DADI Séríkpa Guillaume, 2005, *Contribution socio-économique de la pêche artisanale en Côte d'Ivoire*, Abidjan, 49 p.
- [18] FOFANA Adama, 2018, *Pêcheries et chaînes de valeur des poissons de la pêche de capture au Sourou (Burkina Faso)*, Mémoire de Master en Sociologie, Université Nazi Boni, 77 p.
- [19] Adil EL MARHOUM, 2019: *Échantillonnage et estimation*, UNIVERSITÉ MOHAMMED RABAT, Maroc, 101 p
- [20] Bureau Aquaculture et Pêche /Bouaflé, 2005, *Rapport d'activités*, 21 p.

- [21] Bureau Aquaculture et Pêche /Bouaflé, 2010, *Rapport d'activités*, 25 p.
- [22] Bureau Aquaculture et Pêche /Bouaflé, 2019, *Rapport d'activités*, 19 p.
- [23] MIRAH / Bouaflé, 2022, *Rapport d'activités*, 29 p.
- [24] Kader DIOP, 1982, La pêche, principal atout de la diversification économique *in le monde diplomatique*, <https://www.monde-diplomatique.fr> pp. 25-26, consulté le 20/10/2022
- [25] FAO, 2004, *Sous-programme pêche et aquaculture*, Département pour le Développement International du Royaume Uni, Ministère de l'Hydraulique De l'Environnement et de La lutte contre la Désertification, République du Niger, 85 p.
- [26] FAO, 2021, *Les profils de la pêche continentale au Mali, en Mauritanie et au Sénégal potentiels et perspectives : résultats des études de cas au titre du programme régulier NFIF/FAO 2019-2020*, Rome, 96 p.
- [27] BONNIN Marie, OULD Zein Ahmed, QUEFFELEC Betty, 2014, LE TIXERANT Mathieu, *Droit de l'environnement marin et côtier en Mauritanie*, Commission Sous-Régionale des pêches (CSRP), Partenariat Régional Côtier et Marin (PRCM), Editions de l'IRD, Dakar, 248 p.
- [28] GUINEE/PNUD/FEM (2004) *Première communication nationale sur les changements climatiques en guinée*, 128 p.
- [29] Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) 2006 : *rapport national sur l'environnement marin et côtier*, Centre de Protection Environnementale du Milieu Marin et des Zones Côtières (Ministère de l'Environnement), Conakry, Guinée, 65 p.
- [30] FAO, 2019, *Agir pour la co-gestion régionale du Lac Tanganyika*, Rome/Italie, 4 p.
- [31] Jos PET, 1998, Utilisation de méthodes de pêche destructives à l'intérieur et à proximité du parc national de Komodo (Indonésie) *in Ressources Marines et Commercialisation* - Bulletin de la CPS n° 2-Janvier 1998, Bureau de The Nature Conservancy à Komodo (Indonésie) pp. 21-25
- [32] FAO, 2010, *Directives techniques pour une pêche responsable*, Rome/Italie, 128 p.
- [33] ABDOU Mahaman, 2014, *Rapport de référence des pêcheries de la partie Nigérienne de la cuvette Nord du Lac Tchad*, Commission du Bassin du Lac Tchad/Région de DIFFA, Niger, 29p.
- [34] Fonds Mondial pour la Nature, 2021, *Pêche illégale*, Gland/Suisse, 6 p.